

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (assurance maladie et accidents du travail)

ARTICLE 44

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« aux régimes obligatoires de base d'assurance maladie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.